

que j'attache une Indulgence à ce lieu ? Pour un an ? . . . la voulez-vous pour trois ans ? ” Et S. François dit : “ Qu'est-ce que cela ? ” Et le Seigneur Pape reprit : “ La voulez-vous pour six ans ? ” Et le Saint : “ O Seigneur, qu'est-ce que cela ! ” Et ils en vinrent jusqu'à sept ans. Mais S. François n'était pas content. Et, de nouveau, le Pape dit : “ Que voulez-vous que je fasse pour vous ? ” Le Bienheureux répondit : “ Saint Père, qu'il plaise à Votre Sainteté de me donner non des années, mais des âmes. ” Et le Pape : “ Comment voulez-vous des âmes ? ” Je veux, reprit François, s'il plaît à Votre Sainteté, que, à cause des bienfaits accordés par le Seigneur en ce lieu, quiconque viendra en cette église, confessé et contrit, même absous, comme il convient, par un prêtre, soit délivré, au ciel et sur la terre, de la peine et des fautes qu'il a commises depuis le jour de son baptême jusqu'au jour et jusqu'à l'heure de son entrée dans la susdite église et qu'il n'en soit plus inquiété désormais.”

“ Le Seigneur Pape reprit : “ Vous demandez beaucoup, François, la Cour Romaine n'a pas l'habitude de montrer une telle indulgence. ” Le B. François répartit : “ Seigneur, ce que je demande; je ne le demande pas de ma part, mais de la part de celui qui m'a envoyé, Notre-Seigneur Jésus-Christ. ” Et le Pape répondit : “ Et moi, je concède qu'il en soit ainsi. Il me plaît que vous l'ayez ; il me plaît que vous l'ayez ; il me plaît que vous l'ayez ! Qu'il en soit ainsi au nom du Seigneur ! ”

“ Les Cardinaux présents, ayant eu connaissance de ceci, demandèrent au Pape de révoquer cette Indulgence qui porterait préjudice à la Terre Sainte. Honorius répondit : “ Je ne la révoquerai nullement après l'avoir promise. ” Ils reprirent : “ Voyez, Seigneur, si vous accordez une telle Indulgence à cet homme, vous détruisez celle d'outre-mer ; et celle des bienheureux Pierre et Paul sera réduite à rien, car on ne l'estimera plus. ” Le Seigneur Pape répondit : “ Nous la lui avons donnée et concédée, nous ne pouvons, il ne convient pas de détruire ce qui a été fait. ” Les Cardinaux : “ Restreignez-là autant que vous pouvez. ” Le Pape répondit : “ Qu'elle soit modifiée de telle sorte qu'elle ne s'étende qu'à un jour naturel. ”

“ Alors Honorius appela (1) S. François et lui dit : “ Désormais voici que nous concédons à quiconque, bien confessé et

---

(1) Cette discussion n'eut donc pas lieu en présence du Saint.